

Saint-Brieuc, le 4 janvier 2013

**Le recteur**

à

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale**

**Monsieur le Directeur  
I.U.F.M. site de SAINT-BRIEUC**

**Mesdames et Messieurs les Principaux  
de Collège**

**Monsieur le Directeur de l'ÉREA de TADEN**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Instituteurs et Professeurs des Ecoles  
des écoles maternelles, élémentaires et primaires**

**DIVID**

8 rue des champs de pies  
B.P. 2369  
22023 Saint-Brieuc cedex 1

**Affaire suivie par :**  
**Audrey LE BODO**  
**Anne-Isabelle MASSON**

Tél : 02.96.75.90.30  
Tél : 02.96.75.90.31  
Fax : 02.96.75.90.44  
Ce.div1d22@ac-rennes.fr

**Objet :** Formation de préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire (DEPS) - année scolaire 2013-2014

**Réf :** circulaire ministérielle n° 2012-0324 du 04/12/12

Une formation de préparation au DEPS se déroulera durant l'année scolaire 2013-2014 dans trois centres universitaires :

- Université Victor Segalen – Bordeaux II – UFR des sciences sociales et psychologiques (3 ter place de la Victoire – 33076 Bordeaux cedex)
- Université de Lyon II – UFR de psychologie (5 avenue Pierre Mendès-France – 69676 Bron Cedex)
- Université de Paris 5 – UFR de psychologie, Centre universitaire de Boulogne (71 avenue E. Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt )

#### **1- Recueil des candidatures**

Pour être admis à suivre le cycle de formation, les candidats doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré
- avoir effectué trois années d'enseignement dans une classe avant l'année de formation
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation.

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- une lettre de motivation accompagnée d'un C.V
- la copie de la licence de psychologie ou l'attestation d'inscription à la licence
- un état des services

Les candidats à la formation transmettront à leur IEN de circonscription leur dossier de candidature, pour avis, pour le **vendredi 1er février 2013 délai de rigueur**.

Toutes les candidatures devront être transmises par les IEN à la Division du 1<sup>er</sup> degré pour le vendredi 8 février 2013.

Il est rappelé aux candidats qu'ils s'engagent, après réussite à l'examen, à exercer les fonctions de psychologue scolaire pendant trois années consécutives dans le département dont ils dépendent lors de leur entrée en formation.

Les postes vacants sont généralement situés au sud du département.

#### **2- Admission à la formation**

La liste des candidats arrêtée par le directeur académique sera transmise à la commission universitaire qui décidera des admissions au cycle de formation.

Pour le recteur et par délégation  
le directeur académique des services  
de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor



Pierre BENAYCH